

23.02.2026 – 13:43 Uhr

L'association Suisse des entrepreneurs agricoles officiellement reconnue comme institution de formation continue pour les autorisations spéciales relatives aux produits phytosanitaires

Communiqué de presse, association suisse des entrepreneurs agricoles

Zollikofen, le 23 février 2026

L'association Suisse des entrepreneurs agricoles officiellement reconnue comme institution de formation continue pour les autorisations spéciales relatives aux produits phytosanitaires

L'association Suisse des entrepreneurs agricoles a été reconnue par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) comme institution de formation continue pour les autorisations spéciales relatives à l'utilisation de produits phytosanitaires.

L'organisation est inscrite au registre fédéral des autorisations spéciales pour l'utilisation de produits phytosanitaires (registre FaBe-PSM) et est donc habilitée à proposer des formations continues reconnues pour le renouvellement de l'autorisation spéciale.

« Grâce à cette reconnaissance en tant qu'établissement de formation continue, nous pouvons aider nos membres de manière encore plus ciblée à utiliser les produits phytosanitaires de manière sûre et respectueuse de l'environnement et renforcer davantage le rôle des entrepreneurs agricoles dans l'agriculture suisse », déclare la présidente, la conseillère aux États Johanna Gapany.

Cette reconnaissance repose sur la directive fédérale « Processus de reconnaissance et assurance qualité pour les centres d'examen et les institutions de formation continue pour les autorisations spéciales pour l'utilisation de produits phytosanitaires » et confirme que l'association répond à toutes les exigences en matière de qualité, d'indépendance et de transparence.

Cela comprend notamment un

- concept de formation structuré,
- des formateurs qualifiés,
- une assurance qualité rigoureuse ainsi que
- l'enregistrement des cours et des heures de formation continue dans le registre des autorisations spéciales pour l'utilisation de produits phytosanitaires (registre ASP-PS).

Pour les entrepreneurs agricoles, cela signifie qu'ils pourront désormais suivre les heures de formation continue obligatoires pour le renouvellement de leur autorisation spécifique directement chez nous. Les offres de formation continue de l'association sont axées sur la pratique, mettent l'accent sur une utilisation sûre, efficace et respectueuse de l'environnement des produits phytosanitaires et contribuent ainsi à la professionnalisation de l'ensemble de la branche. Elles sont adaptées aux besoins des entrepreneurs et de leurs collaborateurs. Les cours sont également ouverts aux agriculteurs.

Le secrétariat du registre des autorisations spéciales pour l'utilisation de produits phytosanitaires (secrétariat FaBe PSM) a informé l'association, dans le cadre de l'activation du registre, des obligations qui y sont liées, à savoir le respect des directives de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'utilisation correcte du registre et la mise à jour continue des offres de cours. Entrepreneurs agricoles Suisse mettra à profit cette responsabilité pour développer de manière cohérente son engagement actuel dans le domaine de la protection des végétaux, en particulier le certificat de protection des végétaux* déjà établi.

*Le certificat phytosanitaire de l'Association suisse des entrepreneurs agricoles est un label de qualité facultatif destiné aux entreprises agricoles qui souhaitent prouver leur professionnalisme particulier dans l'utilisation des produits phytosanitaires.

Avec son propre certificat de protection des végétaux, l'Union suisse des entrepreneurs agricoles propose depuis 2022 à ses entreprises membres un label de qualité qui lui est propre. Au cours d'un contrôle de plusieurs heures

axé sur l'exploitation, le stockage des produits phytosanitaires, la protection des utilisateurs, la zone de lavage, la technique des pulvérisateurs ainsi que les processus opérationnels sont notamment contrôlés de manière systématique. Seules les entreprises qui remplissent tous les critères obtiennent le certificat et montrent ainsi qu'elles vont au-delà des exigences légales minimales en matière de protection des végétaux et qu'elles sont des modèles en matière d'utilisation prudente et respectueuse de l'environnement des produits phytosanitaires.

Pour toute question :

Association suisse des entrepreneurs agricoles
Kirsten Müller
Direction
Rütti 15, 3052 Zollikofen
Téléphone +41 56 450 99 90
E-mail: office@agro-lohnunternehmer.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100054062/100938552> abgerufen werden.